

Formation en Psychopathologie Clinique conduisant au titre de PSYCHOTHERAPEUTE

Programme de l'Enseignement EPTHECC 2020/2021

*Enseignement de la Psychopathologie et des Thérapies
Comportementales et Cognitives*

	<i>Pages</i>
Présentation de la Formation EPTHECC	2
Les objectifs EPTHECC	2
Le projet pédagogique	3
A – Enseignement dans le cadre de la validation du titre de PSYCHOTHERAPEUTE	5
Conditions d'admission	6
Modalités de l'enseignement modules 1 et 2	7
Modalités de l'enseignement modules 3 et 4 (Tronc commun 2 ans)	8
Conditions d'admission au tronc commun	8
Modalités de validation des formations	16
Modalités du stage pratique (titre Psychothérapeute)	18
B – Supervision clinique TCC	20
C – Continuité de la Formation TCC	21
Modules de Spécialisation TCC	22
Ateliers de Formation TCC optionnels	22
D – L'équipe pédagogique EPTHECC	23
E - Inscription, paiement, annulation	24
Inscription	24
Tarifs 2020/21	25
Modalités d'annulation	26

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 72.33.05475.33

auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'IRCCADE organise depuis 2003 un enseignement comportant 2 années de formation à la pratique des TCC.

La supervision représentant une composante importante des standards d'accréditation de thérapeute TCC, des Modules de Supervision, des Groupes d'Intervision et des Groupes d'Intérêt et d'Études (GIE) ont été mis en place depuis 2007.

L'enseignement proposé par l'IRCCADE a fait la preuve de son intérêt, notamment par rapport à l'entraînement pratique des techniques et à la place très large donnée aux jeux de rôle et aux exemples cliniques.

L'IRCCADE a obtenu l'agrément comme organisme de formation habilité à délivrer une formation en psychopathologie clinique et à organiser les stages et les supervisions cliniques en TCC, en application des dispositions du *Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010*, de l'*Arrêté Ministériel du 8 juin 2010* et du *Décret N° 2012-695 du 7 mai 2012*, relatifs à **la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute.**

Commission de l'Enseignement :

Directeur de l'Enseignement : Dr Raymond ELAYLI (psychiatre)

Membres de la Commission de l'Enseignement :

Dr Stéphanie BIOULAC (pédopsychiatre), Dr Rachel LEDIEU (psychiatre), Dr Vincent LE ROY (psychiatre), M. Bertrand LLORET (psychologue), Mme Clotilde MARCHAL (psychologue), Mme MILANDE Lucile (psychologue)

Le Docteur Alain SAUTERAUD et Madame Colette AGUERRE ont rejoint la Commission de l'Enseignement pour assurer la coordination de l'enseignement du MODULE 1, de même que le Professeur Marie TOURNIER pour le MODULE 2.

Les objectifs EPTHECC

La formation vise à permettre aux participants d'acquérir :

- des connaissances relatives aux principales approches utilisées en psychothérapie, et plus particulièrement la connaissance des aspects théoriques et fondamentaux des TCC,
- des techniques de base issues de ces approches,
- et de conduire les participants à un savoir-faire de la prise en charge comportementale et cognitive de patients dans les domaines d'application majeurs.

Le projet pédagogique

Les TCC, de plus en plus reconnues et pratiquées, sont indiquées pour le traitement d'un grand nombre d'affections et prennent leurs sources dans un ensemble de données scientifiques qui ont servi à élaborer et à valider leurs interventions.

La relation d'échange qui caractérise les interactions entre la pratique, la théorie et la recherche a largement contribué au développement des TCC.

L'activité du psychothérapeute consiste à développer des stratégies qui sont issues des savoirs théorique et technique et compatibles avec son savoir pratique.

Notre programme de formation comporte **deux grandes étapes** successives :

1) La première étape concerne l'acquisition des **connaissances théoriques et méthodologiques** actuellement disponibles (noyau scientifique, savoir théorique et technologique). Elle associe :

- l'information concernant les différentes théories en psychopathologie,
- les modalités respectives de prise en charge des patients,
- le repérage symptomatologique,
- les diagnostics des principales pathologies,
- la psychologie,
- la neurobiologie,
- les modèles psychothérapeutiques des différents troubles,
- les méthodes utilisées.

Cette étape d'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques s'appuie sur des techniques pédagogiques interactives classiques (cours magistral et enseignement dirigé), complétées par une bibliographie recommandée par chaque intervenant et des documents écrits fournis par ce dernier et adressés aux étudiants avant les cours.

2) La seconde étape envisage la **formation pratique** (noyau clinique, savoir factuel)

avec des manuels pratiques remis à chaque participant. Elle met l'accent sur :

- la capacité à établir une relation thérapeutique ;
- à recueillir les données, à les traiter, à les analyser, à les synthétiser (analyse de cas ou sa conceptualisation) en fonction du cadre théorique et conceptuel (modèles cognitivo-comportemental et multifactoriel biopsychosocial) ;
- à appliquer des techniques d'intervention comportementales et cognitives ;
- ainsi qu'à utiliser des moyens pour évaluer les résultats de ces techniques.

Plusieurs techniques d'enseignement, utilisées pendant les cours et les supervisions, contribuent à ce passage de la théorie à la pratique :

- analyse et discussion de cas en groupe,
- résolution de problèmes en groupe,
- démonstrations faites par l'enseignant,
- jeux de rôle pour apprendre comment pratiquer,
- illustrations par des films vidéo qui proposent des modèles d'interventions effectuées par des experts,...

Cependant l'entraînement par la prise en charge de cas réels, supervisé par des thérapeutes expérimentés reste un passage obligé pour développer les compétences requises dans un objectif d'autonomisation.

Chaque module ou formation bénéficie d'une fiche descriptive (thèmes, programme et méthode pédagogique). L'enseignement bénéficie d'une évaluation régulière et rigoureuse. En effet chaque cours est évalué immédiatement par les étudiants à l'aide d'un questionnaire comportant des items pertinents pour atteindre et maintenir une qualité pédagogique. Elle comporte une évaluation des acquis, de l'intérêt, de l'utilité, de la qualité pédagogique de l'enseignant, et de l'organisation.

A - Enseignement dans le cadre de la validation du titre de PSYCHOTHERAPEUTE

La grille de lecture ci-après reprend le tableau annexé au *Décret N° 2012-695 du 7 mai 2012* qui instaure les exigences de la formation en psychopathologie clinique : nombre d'heures de formation en psychopathologie clinique exigées des candidats au titre de psychothérapeute).

EPTHECC offre ce que le décret exige quant au **contenu et volume horaire des modules 1, 2, 3 et 4 de la formation en psychopathologie clinique**. Il offre aussi, conformément au décret, la possibilité d'un **stage pratique de 5 mois** dans le cadre hospitalier public ou privé et en cabinets privés de médecins psychiatres spécialisés dans l'application des thérapies comportementales et cognitives.

L'enseignement EPTHECC comporte un volume horaire total de la formation de psychopathologie clinique de 496 h réparties en :

104 h	Module 1 : « Développement, fonctionnement et processus psychiques »
104 h	Module 2 : « Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques »
100 h	Module 3 : « Les théories se rapportant à la psychopathologie »
88 h	Module 4 : « Les principales approches utilisées un psychothérapie »

En fin de cursus EPTHECC, un participant aura donc validé plus de 400 heures requises pour les modules 1, 2, 3 et 4 de l'Article 3 du Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010, réparties dans les différentes sessions du programme des quatre années de formation.

IRCCADE offre aussi la possibilité aux candidats de compléter et de poursuivre leur formation en participant à :

- des modules de formation de spécialisation en TCC : pédopsychiatrie (96 h), troubles dépressifs (80 h),
- 3 ateliers de formation optionnels de 8 h minimum (24 h par an),
- des modules de supervision TCC en groupe (16 h) ou en individuel.

Conditions d'admission

Dans le cadre de la validation du titre de psychothérapeute

La formation EPTHECC en 4 modules est accessible à l'ensemble des personnes visées par les Décrets et Arrêtés Ministériels.

L'inscription ne peut se faire qu'aux modules exigés par l'Agence Régionale de Santé. Les personnes ayant reçu un avis impératif de formation complémentaire de la commission d'évaluation de l'ARS peuvent suivre et valider dans la formation EPTHECC les enseignements exigés, quelque soit leur catégorie professionnelle.

Les candidats soumettent un dossier de candidature à la Commission de l'Enseignement avec copie de l'avis de formation complémentaire émanant de l'ARS.

La capacité d'accueil est limitée à 35 étudiants maximum par module ou année de formation. Un minimum de 12 étudiants est requis pour que les modules soient maintenus.

Modalités de l'enseignement des MODULES 1 ET 2

L'enseignement se déroule en **13 journées pour chaque module**, partagées en : **1 session de 3 jours et 5 sessions de 2 jours**, chaque journée durant 8 heures (de 9 h à 13 h et 14 h à 18 h).

Coordination enseignement Modules 1 et 2 : Le Docteur Alain SAUTERAUD et Madame Colette AGUERRE ont rejoint la Commission de l'Enseignement pour assurer la coordination de l'enseignement du MODULE 1, de même que le Professeur Marie TOURNIER pour le MODULE 2.

Les objectifs de l'enseignement du MODULE 1 « Développement, fonctionnement et processus psychiques », sont de conduire les participants à comprendre et savoir repérer :

- Les bases de développement et les caractéristiques des principales fonctions psychologiques.
- Les altérations de développement et les dysfonctionnements qui en résultent à travers les âges.
- Les différentes conceptions théoriques et leurs pendants cliniques.
- Les dispositifs d'évaluation des processus psychiques et de la symptomatologie.

Les objectifs de l'enseignement du MODULE 2 « Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques » sont de permettre l'acquisition des connaissances relatives à :

- La sémiologie clinique et les critères diagnostiques des différents syndromes psychiatriques.
- La conceptualisation clinique selon les processus psychologiques impliqués.

L'enseignement des modules 1 et 2 est réalisé selon des techniques pédagogiques interactives classiques en cours magistral et en enseignement dirigé autour de cas cliniques, complétées par une bibliographie recommandée par chaque intervenant et des documents écrits fournis par ce dernier et adressés aux étudiants avant les cours.

Modalités de l'enseignement des MODULES 3 et 4

(Tronc commun de 2 ans : Formation aux TCC)

Conditions d'admission au Tronc Commun (formation TCC)

L'accès à ces deux modules est accessible aux personnes ayant validé les modules 1 et 2, mais aussi directement aux professionnels de santé :

- ▶ **médecins thésés, psychiatres ou internes en psychiatrie à partir de la 2^{ème} année,**
- ▶ **psychologues cliniciens et non cliniciens, titulaires d'un master 2.**

Le Tronc commun comporte 2 années et englobe :

- **le MODULE 3 « Les théories se rapportant à la psychopathologie » ;**
- **le MODULE 4 « Les principales approches utilisées en psychothérapie ».**

L'enseignement des MODULES 3 et 4 (Tronc commun de deux années) se découpe en **18 journées pour chaque année**, partagées en : **9 sessions de 2 jours** (vendredi et samedi, 9 h à 13 h et 14 h à 18 h).

Soit une durée totale d'enseignement de **144 heures par année** :

- dont **16 heures de supervision clinique en 1^{ère} année,**
- et **20 heures de supervision clinique en 2^{ème} année.**

Les premières journées de ce cycle d'enseignement de deux années sont consacrées aux **connaissances théoriques et techniques des TCC** :

- Présentation des modèles de l'apprentissage et cognitifs, modèle biopsychosocial, le raisonnement expérimental, les outils d'évaluation et les étapes de la TCC. C'est un cours théorique avec un enseignement dirigé classique.
- Entraînement aux techniques d'entretien en TCC et l'entretien motivationnel, l'analyse fonctionnelle (caractéristiques et fonctions, construction en pratique, modèles d'analyse fonctionnelle), entraînement à l'application des techniques comportementales et cognitives, techniques d'affirmation de soi. Ces journées sont animées par 2 intervenants qui effectuent des démonstrations et des jeux de rôle pour apprendre comment pratiquer. Ils présentent des illustrations par des enregistrements audio ou vidéo qui proposent des modèles d'intervention.

Plusieurs journées concernent la prise en charge TCC des différents troubles psychiatriques de l'adulte correspondant aux indications majeures et prouvées des TCC :

- le trouble panique agoraphobie (TPA),
- le trouble obsessionnel-compulsif (TOC),
- le trouble anxiété sociale (TAS),
- les phobies spécifiques,
- le trouble anxiété généralisée (TAG),
- l'état de stress post-traumatique (ESPT ou PTSD),
- les dépressions,
- le trouble des conduites alimentaires (TCA),
- les dépendances,
- les psychoses,
- le trouble déficit attentionnel et hyperactivité (TDA/H),
- la douleur.

Des séances de supervision TCC en groupe, animées par deux superviseurs, permettent de développer les compétences, renforcer le savoir-faire et aider à mieux faire face aux difficultés.

Dix journées sont consacrées **aux autres théories se rapportant à la psychopathologie** : la théorie de l'attachement, la théorie psychodynamique, la psychothérapie humaniste, la thérapie systémique, la thérapie interpersonnelle, la psychiatrie biologique, la thérapie institutionnelle, Mindfulness, ACT (thérapie acceptation et engagement), l'entretien motivationnel. Elles comportent une présentation de ces théories qui contribuent à la compréhension et à l'explication de la psychopathologie, leurs fondements épistémologiques, ainsi que les modalités respectives de prise en charge des patients.

Le déroulement pédagogique : Chaque cours concernant la prise en charge TCC des troubles psychiatriques respecte le déroulement pédagogique suivant :

- rappel de la sémiologie et des critères diagnostiques du trouble,
- étiopathogénie, modèles comportementaux et cognitifs spécifiques du trouble,
- techniques TCC validées dans le traitement du trouble, illustrées par des cas cliniques et entraînement sur les techniques en jeux de rôle. Le déroulement chronologique réserve une grande place à la partie techniques TCC, avec la proposition d'1 heure de théorie pour 3 heures de techniques.

Lors des supervisions TCC, les superviseurs font un rappel théorique des modèles cognitifs et comportementaux des troubles concernés par les cas cliniques présentés et consacrent ensuite plus de temps à la conceptualisation et les techniques TCC indiquées ainsi qu'à leur application en jeux de rôle.

Concernant l'enseignement des autres théories et approches non cognitives et comportementales, pour chaque approche la moitié du temps de l'intervention est consacrée aux aspects théoriques et la 2ème moitié aux méthodes thérapeutiques s'appuyant sur la présentation de cas et si possible l'entraînement pratique en jeux de rôle.

Une journée est consacrée aux applications particulières des TCC en pédopsychiatrie (troubles anxieux, trouble déficit de l'attention et hyperactivité, trouble des conduites alimentaires).

En plus de l'enseignement des théories de l'apprentissage et de la théorie cognitive générique (réalisé en début de formation), il est important dans l'approche cognitive et comportementale d'enseigner les modélisations théoriques spécifiques aux divers troubles psychiatriques. Ces modélisations permettent une meilleure compréhension psychopathologique et facilitent la construction d'un plan de traitement.

Pour des raisons pratiques d'organisation et de logique pédagogique permettant de faire le lien entre les techniques thérapeutiques et leurs fondements théoriques. Nous avons fait le choix de dispenser de façon intriquée et simultanée l'enseignement des deux modules 3 et 4 sur les deux années du tronc commun. **Ainsi les deux modules ne peuvent pas être dissociés en termes d'enseignement et de validation.**

L'article 2 de l'arrêté du 8 juin 2010, relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute, autorise le développement plus particulier d'une théorie spécifique et des méthodes thérapeutiques relatives à cette théorie.

L'enseignement EPTHECC s'attache à développer la connaissance de la théorie cognitivo-comportementale et l'apprentissage des méthodes et stratégies thérapeutiques issues de cette théorie, qui correspondent à un volume horaire respectif de :

- 62 h sur un total de 100 heures pour le module 3,
- 154 h sur un total de 188 heures pour le module 4.

La distribution en volume horaire de l'enseignement théorique et technique des TCC se présente de la façon suivante :

	Module 3 Théories TCC	Module 4 techniques TCC
Modèles TCC	8	0
Théories comportementales et ECS (Entraînement aux Compétences Spécifiques)	2	6
Théories cognitives et ECS	2	6
Douleur	2	6
Analyse fonctionnelle	4	4
TPA trouble panique agoraphobie	3	9
TAS trouble anxiété sociale	3	9
TOC trouble obsessionnel compulsif	3	9
TCA trouble comportement alimentaire	3	9
Dépression	5	15
Psychose	2	6
ADS affirmation de soi	2	6
PTSD syndrome de stress post traumatique	3	9
TAG trouble anxiété généralisée	3	9
Dépendances	3	9
Trouble de l'Attention / Hyperactivité TDA/H	2	6
Phobies spécifiques	1	3
Pédopsychiatrie	2	6
Supervision TCC	9	27
TOTAL	62 h	154 h

La distribution en volume horaire de l'enseignement théorique et techniques non TCC se présente de la façon suivante :

	Module 3 Théories non TCC	Module 4 Techniques non TCC
Fondements épistémologiques	4	0
Évaluation et protocoles de traitement	0	4
Théorie de l'attachement, thérapie des schémas	4	4
Thérapie de pleine conscience	2	2
Thérapie de l'engagement et de l'acceptation ACT	4	4
Psychiatrie biologique	4	0
Thérapie interpersonnelle	4	4
Thérapie systémique, guidance parentale	4	4
Thérapie humaniste, alliance thérapeutique et techniques d'entretien	4	4
Thérapie institutionnelle	2	2
Théorie de l'engagement et l'entretien motivationnel	4	4
Crise suicidaire	2	2
TOTAL	38 h	34 h

Le programme des modules 3 et 4 est divisé en 4 unités d'enseignement, soit deux unités d'enseignement par module. Dans chaque année du tronc commun, sera dispensé une unité d'enseignement du module 3 et une autre du module 4.

1^{ère} sous-unité module 3 de la 1^{ère} année du tronc commun :

M3TC1 = 50 heures

2^{ème} sous-unité module 3 de la 2^{ème} année du tronc commun :

M3TC2 = 50 heures

1^{ère} sous-unité module 4 de la 1^{ère} année du tronc commun :

M4TC1 = 94 heures

2^{ème} sous-unité module 4 de la 2^{ème} année du tronc commun :

M4TC2 = 94 heures

Les tableaux ci-après présentent le contenu et le volume horaire de chaque unité d'enseignement par année du Tronc commun.

1^{ère} année du Tronc Commun	M3TC1	M4TC1
Fondements épistémologiques	4	
Modèles TCC	8	
Alliance thérapeutique et techniques d'entretien, thérapie humaniste	4	4
Analyse fonctionnelle	4	4
Théories comportementales et ECS (Entraînement aux Compétences Spécifiques)	2	6
Théories cognitives et ECS	2	6
Phobies spécifiques	1	3
TPA trouble panique agoraphobie	3	9
Dépression	3	9
Théorie de l'attachement et entretien motivationnel	4	4
Douleur	2	6
TOC trouble obsessionnel compulsif	3	9
TCA trouble comportement alimentaire	3	9
TAS trouble anxiété sociale	3	9
Évaluation et protocoles de traitement	0	4
Supervision TCC	4	12
	50 h	94 h

2^{ème} année du Tronc Commun	M3TC2	M4TC2
Psychose	2	6
ADS affirmation de soi	2	6
PTSD syndrome de stress post-traumatique	3	9
TAG trouble anxiété généralisée	3	9
Dépendances	3	9
Pédopsychiatrie	2	6
Théorie de l'attachement et thérapie des schémas	4	4
Thérapie Acceptation et Engagement ACT	4	4
Psychiatrie biologique	4	
Thérapie interpersonnelle	4	4
Thérapie systémique, guidance parentale	4	4
Crise suicidaire	2	2
Thérapie institutionnelle	2	2
Thérapie pleine conscience	2	2
Dépression	2	6
TDA/H	2	6
Supervision TCC	5	15
	50 h	94 h

Modalités de validation des formations

MODULES 1 et 2 :

La validation de chaque module se fait à travers deux critères :

- 1 – Assiduité aux journées de formation.
- 2 – Contrôle des connaissances par un examen écrit à la fin de chaque module (en juin). L'examen comporte une épreuve écrite d'une durée d'une heure portant sur l'enseignement dispensé au cours du module. Les épreuves comportent plusieurs questions rédactionnelles (QROC) ou des cas cliniques.

Une note au moins égale à 10 sur 20 doit être obtenue.

Un examen de rattrapage est prévu en cas d'échec ou d'absence (justifiée), se déroulant selon les mêmes modalités. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ou d'absences répétées non justifiées, un redoublement est possible avec les mêmes conditions de validation. Le candidat ne peut pas se présenter plus de deux fois aux épreuves dans un délai maximum de trois ans.

MODULES 3 et 4 :

La validation du MODULE 3 « *Théories se rapportant à la psychopathologie* » et du MODULE 4 « *Principales approches utilisées en psychothérapie* » **nécessitent de valider les deux années du Tronc Commun.**

A la fin de chaque année du tronc commun, ont lieu deux épreuves écrites de contrôle des connaissances, **une épreuve d'une heure par unité d'enseignement** permettant ainsi d'évaluer et de valider de façon séparée chacune des unités. Une note au moins égale à 10 sur 20 doit être obtenue pour validation de l'enseignement.

Pour chaque unité d'enseignement non validée, un examen écrit de rattrapage d'une heure est organisé fin juin. En cas d'échec à l'examen de rattrapage, le candidat doit de nouveau suivre l'enseignement et repasser les épreuves écrites d'évaluation pour chaque unité non validée.

La validation de chaque année du Tronc Commun se fait à travers trois critères :

- 1°) **Contrôle des connaissances par un examen écrit** d'une heure à la fin de chaque année. L'examen porte sur l'enseignement dispensé au cours de l'année. Les épreuves comportent plusieurs questions rédactionnelles (QROC) ou des cas cliniques. Une note au moins égale à 10 sur 20 doit être obtenue. Un examen écrit de rattrapage est prévu en cas d'échec ou d'absence et se déroule selon les mêmes modalités.
- 2°) **L'assiduité aux journées de formation et aux journées de supervision** est obligatoire pour pouvoir participer à l'examen écrit de validation.
- 3°) **La rédaction d'un mémoire** à la fin de chaque année de formation du Tronc Commun est obligatoire pour pouvoir participer à l'examen écrit de validation. Une note au moins égale à 10 / 20 est nécessaire pour valider l'année. Les modalités de rédaction et de correction du mémoire sont détaillées dans la Charte de l'Étudiant transmise aux stagiaires en début de formation.

Le stagiaire peut demander au Directeur de l'Enseignement à être supervisé pour ce mémoire par un des membres de la Commission d'Enseignement.

En cas d'échec à l'examen de rattrapage, ou d'absences répétées non justifiées, un redoublement est possible avec les mêmes conditions de validation. Le candidat ne peut pas se présenter plus de deux fois aux épreuves dans un délai maximum de trois ans.

Modalités du stage pratique

Le Directeur de l'Enseignement IRCCADE est le responsable des stages pratiques permettant de valider le titre de psychothérapeute.

La possibilité de réaliser un stage validant est conditionnée par :

- une demande écrite de l'ARS dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande du titre de psychothérapeute,
- l'inscription à l'un des modules de formation EPTHECC.

La **durée du stage** est déterminée en fonction du statut professionnel du stagiaire : **2 mois (ce qui correspond à 100 heures) ou 5 mois (250 heures)** effectuées à temps partiel ou temps plein, de façon continue ou fractionnée, selon la disponibilité du maître de stage et l'organisation définie avec ce dernier.

Le stage ne peut être suivi que dans un établissement hospitalier. Le maître de stage doit être un psychothérapeute TCC. Le lieu du stage doit être un établissement détenant l'autorisation mentionnée à l'article L. 6122-1 du code de la santé publique ou à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Une **Convention de Stage** doit être signée par les trois parties : IRCCADE, le stagiaire et l'établissement hospitalier. Elle est envoyée par le secrétariat au stagiaire qui doit s'assurer de la signature de l'établissement hospitalier et la renvoyer à l'IRCCADE. **Le stagiaire doit obligatoirement y joindre une attestation d'Assurance Responsabilité Civile couvrant la durée du stage.**

Le stagiaire est placé sous la responsabilité conjointe d'un maître de stage (professionnel de l'établissement hospitalier et psychothérapeute TCC) et d'un membre référent de la Commission de l'Enseignement de l'IRCCADE.

Objectifs du stage :

Le stage a pour objectifs essentiels :

- La mise en pratique de la formation théorique suivie, dans une optique d'autonomie progressive, lors du suivi encadré de plusieurs patients.
- L'identification de la place et du rôle de chaque professionnel du parcours de soins et de la réinsertion des personnes souffrant de troubles psychiques pris en charge dans l'organisme d'accueil.
- La compréhension de la place et du rôle de la psychothérapie au sein du parcours de soins et de réinsertion.

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation EPTHECC et du projet personnel et professionnel du stagiaire.

Le programme du stage est établi par les responsables du stage (le maitre du stage et le membre référent de la Commission de l'Enseignement) en fonction du programme général de la formation dispensée.

Evaluation - Rapport de stage

- une **fiche d'évaluation** concernant essentiellement les compétences professionnelles, l'assiduité, l'implication, les capacités relationnelles, l'intégration dans l'équipe, la qualité du stage..., est remplie par le maitre de stage contresignée par le stagiaire et adressée au membre référent de la Commission de l'Enseignement ou au Directeur de l'Enseignement (responsable de la formation EPTHECC agréée).
- un **rapport** sur l'expérience professionnelle acquise doit être rédigé et soutenu par le stagiaire devant les responsables du stage (le maitre du stage et le membre référent de la Commission de l'Enseignement) qui transmettent ensuite leur **évaluation** au Directeur de l'Enseignement de l'IRCCADE.

En cas d'évaluation favorable du Directeur de l'Enseignement, l'IRCCADE délivre au stagiaire :

- Un **certificat de validation du stage**.
- Une **attestation de suivi de formation complémentaire** précisant :
 1. Le nombre d'heures de formations suivies et le module correspondant.
 2. Le nombre d'heures de supervision.
 3. Le lieu et la durée du stage.
 4. Que « **le candidat a acquis et mis en œuvre les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de psychothérapeute** ».
 5. Un commentaire sur les compétences professionnelles du stagiaire, l'assiduité, l'implication, les capacités relationnelles, l'intégration dans l'équipe.

B – Supervision clinique TCC

La validation du Tronc commun ou de toute autre formation équivalente en TCC, donne accès à la SUPERVISION Clinique TCC en psychiatrie adultes ou en pédopsychiatrie (en groupe ou en individuel).

1. Modules de SUPERVISION TCC en groupe

Ces séances de supervision clinique TCC en groupe sont destinées à renforcer les compétences et consolider les savoirs techniques et pratiques. Le contenu des séances peut concerner les différents niveaux de difficultés rencontrées dans les prises en charge de patients : établir la relation thérapeutique, recueillir les symptômes, déterminer les diagnostics, choisir le problème cible et établir un contrat thérapeutique, élaborer l'analyse fonctionnelle et la conceptualisation du cas, choisir les moyens d'évaluation, choisir et appliquer les techniques comportementales et cognitives.

Afin de donner le temps à des échanges constructifs et d'impliquer chaque participant au maximum, le nombre de participants aux séances est **limité à dix**. Ces séances sont animées par deux superviseurs en même temps, des thérapeutes expérimentés et entraînés à la pratique de la supervision, ayant suivi une formation à la supervision. Pour valider les modules de supervision l'assiduité aux cours est essentielle.

- ◆ **Le module de supervision TCC en psychiatrie ADULTES** : se déroule tous les ans en quatre séances réparties dans l'année (*4 h x 4 séances = 16 h*).
- ◆ **Le module de supervision TCC en PEDOPSYCHIATRIE** : (organisé si au moins 8 candidats) se déroule sur 3 journées (*9 h à 12 h 30 et 14 h à 17h30 soit 7 h x 3 = 21 h*).

La rédaction d'un mémoire sur un cas clinique complet est vivement recommandée. La Charte de l'Étudiant, comportant les informations et les recommandations sur la réalisation et la rédaction des mémoires, est transmise aux stagiaires en début de formation.

2. SUPERVISION TCC en individuel : Les candidats ayant validé le Tronc commun des deux années de formation de l'IRCCADE, ou de toute autre formation équivalente en TCC peuvent également suivre une supervision en individuel auprès de superviseurs entraînés aux techniques appropriées à la gestion des problèmes posés et à la supervision et agréés par IRCCADE et AFTCC.

Carnet de formation et de supervision : Les heures de formation et/ou de supervision accomplies sont répertoriées pour établir les certificats des formations validées. Sur demande du stagiaire, un **carnet de supervision** peut lui être transmis par le secrétariat, qu'il doit présenter à chaque séance de supervision pour validation par le superviseur.

C – Continuité de la FORMATION TCC

Au cours et au terme de ces années de formation, les stagiaires sont invités à poursuivre leur formation continue et leur réflexion par le biais des activités gratuites qu'organise IRCCADE pour ses membres et membres étudiants (en-dehors des ateliers de formation continue) :

- **conférences,**
- **Groupe d'Intervision** (3 séances de 3 heures par an) : les séances sont structurées selon le modèle de supervision et sont dédiées à l'intervision sur des difficultés de prise en charge en TCC et l'entraînement sur des compétences techniques en petit groupe (intervision en psychiatrie adultes ou en pédopsychiatrie)
- **GIE (Groupe d'Intérêt et d'Étude)** : Phobie Sociale, Affirmation de soi, Pédopsychiatrie (5 séances de 3 heures par an) : les séances comportent trois volets :
 - * clinique dédiée à la supervision des thérapeutes et au traitement de patients difficiles ;
 - * pédagogie impliquant les participants dans des entraînements en jeux de rôle sur des compétences techniques spécifiques ;
 - * une mise au point régulière sur les nouvelles connaissances, concernant les troubles et les traitements, issues de la recherche scientifiques et clinique.
- **GIE Prospectives** : groupe de recherche et de réflexion sur les pratiques actuelles en TCC, au travers d'un travail de bibliographie et de mise en commun des pratiques.
- **Groupes de thérapie** : Les stagiaires ont la possibilité de participer en tant qu'observateur tout d'abord, puis en tant que thérapeute associé, à des séances de thérapie de groupe (phobie sociale, affirmation de soi, pédopsychiatrie) animées par des enseignants IRCCADE et en collaboration avec la Commission de l'Enseignement pour favoriser l'apprentissage des techniques de thérapie de groupe.

MODULES DE SPECIALISATION TCC

IRCCADE organise des modules de formation spécialisation TCC : Thérapie des Schémas, Troubles Dépressifs et Pédopsychiatrie de façon alternée.

L'accès à ces modules est possible après validation des deux années du tronc commun ou de toute formation complète en TC universitaire ou privée rigoureuse. Un minimum de 12 étudiants est requis pour l'organisation de ces modules. La capacité d'accueil est limitée à 35 étudiants maximum par module.

L'enseignement au sein de ces modules comporte :

- les spécificités théoriques et cliniques,
- les techniques TCC appropriées,
- études de cas et exercices pratiques,
- supervisions cliniques.

ATELIERS DE SPECIALISATION TCC

L'IRCCADE organise 3 ateliers de formation d'une à deux journées par an (mars, juin et octobre), nombre maximum de 35 participants. Il s'agit d'ateliers de perfectionnement dans la prise en charge de troubles spécifiques, animés par des intervenants reconnus dans leur domaine de compétences, soit **un cumul de 48 heures de formation sur deux ans** de participation aux ateliers. Le but de ces ateliers est :

1) Acquérir une information moderne d'un intervenant expérimenté sur un thème d'indication de thérapie comportementale et cognitive.

2) Résoudre avec l'aide d'un superviseur les problèmes rencontrés par les participants au cours des psychothérapies comportementales et cognitives qu'ils pratiquent.

Peuvent s'inscrire

- Tout psychiatre, médecin, psychologue ou infirmier (ière) ayant validé au moins une année de formation aux TCC et justifiant d'une expérience pratique,
- Les étudiants ayant validé la 1^{ère} année du Tronc commun ((tarif réduit membre-étudiant) ou une formation complète en TCC universitaire ou privée rigoureuse.

D – L'équipe pédagogique EPTHECC

Conseil scientifique : constitué par quatre psychiatres

Dr Raymond ELAYLI, Dr Gisèle GEORGE,

Dr Alain SAUTERAUD, Pr Marie TOURNIER

Commission de l'Enseignement :

Directeur de l'Enseignement : Dr Raymond ELAYLI (*psychiatre*)

Membres de la Commission de l'Enseignement : Dr Stéphanie BIOULAC (pédopsychiatre), Dr Rachel LEDIEU (psychiatre), Dr Vincent LE ROY (psychiatre), M. Bertrand LLORET (psychologue), Mme Clotilde MARCHAL (psychologue), Mme MILANDE Lucile (psychologue)

Le Docteur Alain SAUTERAUD et Madame Colette AGUERRE ont rejoint la Commission de l'Enseignement pour assurer la coordination de l'enseignement du MODULE 1, de même que le Professeur Marie TOURNIER pour le MODULE 2.

Collège des enseignants EPTHECC Formation en Psychopathologie Clinique pour l'obtention du titre de Psychothérapeute

Les enseignants et les superviseurs sont des praticiens confirmés, diplômés de l'enseignement supérieur. Ils ont été sélectionnés en fonction de leurs compétences cliniques, d'une notoriété reconnue, de la publication d'ouvrages et d'articles et de leurs capacités pédagogiques.

Mme Colette AGUERRE (*Bordeaux*), Dr Anouk AMESTOY (*Bordeaux*),

Prof. Bruno AOUIZERATE (*Bordeaux*), Dr Stéphanie BIOULAC (*Bordeaux*),

Dr Candice BLONDEAU (*Bordeaux*), Dr Jean-Marie BONNIN (*Bordeaux*),

Dr Jean-Pierre BOULHOL (*Agen*), Dr Bruno BOUTGES (*Bordeaux*),

Dr Charly CUNGI (*Rumilly*), Dr Tiphaine DROULOUT (*Bordeaux*),

Dr Nicolas DUCHESNE (*Montpellier*), Dr Raymond ELAYLI (*Bordeaux*),

Mme Christine FAVRE (*Suisse*), Dr Gisèle GEORGE (*Paris*),

Mme Elisabeth GLATIGNY-DALLAY (*Bordeaux*), Dr Bruno GONZALES (*Bordeaux*),

Dr Mikaël HUMEAU (*Bordeaux*), Mme Ingrid LACAZE (*Bordeaux*),
Dr Vincent LE ROY (*Bordeaux*), Dr Rachel LEDIEU (*Bordeaux*),
Mr Bertrand LLORET (*Bordeaux*), Dr Nathalie MORAGUES-SARTRE (*Bordeaux*),
M. Didier PLEUX (*Caen*), Mme Cécile ROSSIGNOL (*Bordeaux*),
Dr Olivier SARTRE (*Bordeaux*), Dr Alain SAUTERAUD (*Bordeaux*),
Dr Eryc SIOBUD-DOROCANT (*Paris*), Pr Marie TOURNIER (*Bordeaux*),
Mme Magdaléna WAWRZYNIAK (*Bordeaux*).

E - Inscriptions, modalités de paiement, annulation

- ◆ Tout candidat à la formation, en inscription à titre individuel ou au titre de la Formation Professionnelle continue, doit soumettre un **dossier de candidature à la Commission de l'Enseignement** avec les pièces justificatives demandées : courrier de l'ARS, courrier de prise en charge de l'employeur ou organisme payeur, lettre de motivation, CV, photo d'identité, copie des diplômes.
- ◆ **La décision de la Commission de l'Enseignement** est envoyée par courrier électronique au candidat.
- ◆ **Envoi des documents suivants** si acceptation de la candidature :

En inscription à titre individuel : sont envoyés par courrier au stagiaire en double exemplaire : le Contrat Individuel de Formation Professionnelle, les Conditions Générales de Formation et de Vente, le Règlement Intérieur de la Formation EPTHECC.

L'inscription ne sera validée et confirmée qu'à réception d'un exemplaire des documents signés accompagnés du paiement par chèque(s) de la formation.

En inscription au titre de la Formation Professionnelle Continue : sont envoyés par courrier à l'organisme payeur et au stagiaire en double exemplaire : la Convention de Formation Professionnelle, les Conditions Générales de Formation et de Vente, le Règlement Intérieur de la Formation EPTHECC.

L'inscription ne sera validée et confirmée qu'à réception d'un exemplaire des documents signés par l'organisme payeur et le stagiaire.

TARIFS 2020 / 2021

Formation	Inscription individuelle	Inscription en Formation Continue
Module 1	1.150 €	2.300 €
Module 2	1.150 €	2.300 €
Modules 3 et 4		
1^{ère} année (144 heures)	1.500 €	3.000 €
2^{ème} année (144 heures)	1.500 €	3.000 €
1 journée enseignement du tronc commun (1^{ère} ou 2^{ème} année)	80 € pour membre ou membre-étudiant IRCCADE 100 € pour les non membres IRCCADE	
Module Supervision TCC psychiatrie adultes (16 h)	625 €	1.250 €
Module Supervision TCC pédopsychiatrie (21 h)	900 €	1.800 €
Supervision TCC en individuel	100 € par heure 50 € par ½ heure	165 € par heure 82,50 € par ½ heure
M3TC1	625 €	-
M3TC2	500 €	-
M4TC1	875 €	-
M4TC2	1.000 €	-

MODALITÉS D'ANNULATION

TOTALE OU PARTIELLE DE LA FORMATION (conformément aux Conditions Générales de Formation et de Vente)

ANNULATION D'UNE FORMATION PAR L'IRCCADE

L'IRCCADE se réserve le droit d'annuler un module de formation jusqu'à deux semaines avant la date de début de la formation, en particulier si le nombre de stagiaires est insuffisant. Les documents d'inscription et paiements reçus sont alors annulés. L'IRCCADE ne saurait être tenue pour responsable de dommages liés à cette annulation. Quelle que soit la date de la formation, tout événement échappant au contrôle de l'IRCCADE (grève totale ou partielle, guerre, embargo, incendie, accident, catastrophe naturelle ou économique...) de nature à empêcher, rendre non rentable ou retarder la formation, sera considéré comme cas de force majeure sans qu'il soit nécessaire de préciser que cet événement présente un caractère imprévisible, irrésistible, insurmontable ou extérieur aux sens des juridictions françaises.

Annulation de la formation par le stagiaire

Toute annulation, totale ou partielle, doit être obligatoirement notifiée à l'IRCCADE par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou courrier électronique (la date de réception faisant foi).

Annulation totale : Le stagiaire peut annuler la participation à la formation **sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation**. Les chèques de paiement sont alors détruits ainsi que les documents reçus. **Moins de 10 jours ouvrés** avant le début de la formation, facturation d'une **indemnité forfaitaire de 30 % du prix total de la formation à titre de dédommagement**, à régler sous 15 jours. Si non paiement de la facture sous 15 jours, encaissement de la totalité des chèques.

Annulation partielle : Si dans le courant de l'année le stagiaire annule sa participation à la formation, il doit en informer l'IRCCADE **au moins 10 jours ouvrés avant la date d'arrêt de sa formation**. Le cachet de la poste pour le courrier postal ou la date de réception pour le courrier électronique fera foi pour le calcul des sommes facturables ou remboursables. Seules les formations déjà dispensées seront facturées ainsi que l'**indemnité forfaitaire de 30 % du prix des formations restantes à titre de dédommagement**. Si non paiement de la facture sous 15 jours, encaissement de la totalité des chèques restants.

Annulation de la formation par le stagiaire ou l'organisme payeur au titre de la Formation Professionnelle Continue

Toute annulation, totale ou partielle, doit être obligatoirement notifiée à IRCCADE par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou courrier électronique (la date de réception faisant foi). Il est de la responsabilité du stagiaire d'en avertir l'organisme payeur.

Annulation totale : Le stagiaire ou l'organisme payeur peut annuler la participation à la formation **sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation**. La Convention de Formation Professionnelle est alors annulée. **Moins de 10 jours ouvrés** avant le début de la formation, facturation à l'organisme payeur d'une **indemnité forfaitaire de 30 % du prix total de la formation à titre de dédommagement**.

Annulation partielle : Si dans le courant de l'année le stagiaire ou l'organisme payeur annule la participation à la formation, il doit en informer IRCCADE par courrier postal ou électronique **au moins 10 jours ouvrés avant la date d'arrêt de sa formation**. Le cachet de la poste pour le courrier postal ou la date de réception pour le courrier électronique fera foi pour le calcul des sommes facturables ou remboursables. Seules les formations déjà dispensées seront facturées à l'organisme payeur, ainsi que l'**indemnité forfaitaire de 30% du prix des formations restantes à titre de dédommagement**. Les absences ponctuelles du stagiaire à la formation ne sauraient être considérées comme une annulation partielle.